

Formations Réglementaires à distance

Vos représentants :

Sylvie COULON DS / Élue CSEM 06 28 49 24 81

Patrick BREHAUT DS / Élu CSEM et CSSCT 06 86 34 43 53

Laurent GERME DS /Elu Suppléant CSEM et

Commission Loisirs 06 80 84 12 67

Davy Brun Elu CSEM

Beatrice Raulin Elue CSEM

Marie TRUONG

DS / Elue Suppléante CSE

Anne VERONESI ZAGANELI
DS

Didier VILETTE

Elu Suppléant CSEM et Commission Financières

Denise PETITHORY SERVAL Elue Suppléante CSEM Chers collègues,

Nous vous rappelons ci-dessous un élément négocié par vos élus SNB CFE-CGC dans le cadre de l'accord Télétravail/Travail à Distance 2021 :

Les salariés dont la fonction ou l'activité ne sont pas ouvertes au télétravail pourront réaliser leurs formations règlementaires, obligatoires (liste établie par la Direction de la conformité) **depuis un matériel personnel**. Ce dispositif est possible dans une limite de **4 jours par an**.

A la demande du salarié, le manager fixe le jour et le(s) module(s) à réaliser. La semaine suivante, le manager fait un retour au salarié sur la validation de(s) module(s) sur la base des informations de l'outil Formation BRED. Ces jours de formation à distance ne pourront pas se cumuler sur une période de moins d'un mois.

Pour vous connecter il vous suffit d'accéder sur internet au lien http://clikandlearn.bpce.fr/ d'indiquer votre identifiant (01 + 5 chiffres de votre matricule Bred) + votre mot de passe.

Vos représentants et élus SNB CFE/CGC

SNB.BREDMETRO@GMAIL.COM



